

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 12 mai 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, en visioconférence sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

La séance est ouverte à 18H02 et levée à 18H05

Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME (à partir du 6), M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Olivier GRIMAITRE (à partir du 2), M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR (à partir du 8), M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE

Etaient absents :

Mme Marie ETEVENARD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Serge RUTKOWSKI, M. Marcel FELT

Secrétaire de séance :

M. Fabrice TAILLARD

Ajustements techniques suite à des hypothèses de recrutement

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal et budgets annexes

Résumé : Les ajustements techniques présentés ci-dessous concernent l'hypothèse de recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent existant (CDD 3 ans). Ils ne portent pas sur la création d'emploi. Les procédures de recrutement sont en cours ou vont être lancées. Il est proposé, à défaut de titulaires, d'acter le principe de retenir les candidatures de personnes contractuelles et de définir les conditions de leur recrutement sur les postes suivants :

- Chef (fe) du service systèmes et réseaux au sein du département mobilités
- Chef (fe) du service Ressources utilisateurs au sein de la DSI

I. Recrutement sur le poste de chef du service Systèmes et réseaux au sein du Département Mobilités

Suite à la vacance d'emploi sur le poste de chef du service Systèmes et réseaux au sein du Département des Mobilités, une procédure de recrutement a été engagée afin de pourvoir cet emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il a été procédé à une large publicité.

Il est rappelé que ce chef de service a notamment les missions suivantes:

- Gérer l'ensemble des activités du service
- Développer une expertise dans son domaine
- Apporter conseil et assistance à la direction
- Assurer la transversalité de son action
- Prendre en charge :
 - la gestion, le développement, l'exploitation et l'entretien de l'ensemble des réseaux et systèmes sur l'espace public.
 - la gestion des équipements du tunnel routier de la Citadelle en interface avec le chef d'exploitation,
- Gérer les crédits du service avec le concours du service administratif de la Direction, élaborer les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que des différents marchés d'études, de travaux ou de fournitures,
- Développer et mettre au point des projets sur l'espace public dans les domaines électrique, électronique, automatisme, vidéo, réseaux et systèmes,
- Préparer des dossiers de demandes de subventions et autorisations administratives,
- Suivre l'évolution du matériel et des normes techniques,
- Assurer la veille technologique dans les domaines des systèmes routiers

Dans l'hypothèse où, à l'issue de la procédure, la personne retenue ne soit ni titulaire, ni lauréate inscrite sur liste d'aptitude, il sera proposé de recruter un agent contractuel dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, qui prévoit que, « des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions Je justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée».

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée maximale de 3 ans,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'ingénieur territorial
- RIFSEEP : A6

II. Recrutement sur le poste de chef du service Ressources Utilisateurs au sein de la DSI

Suite à la vacance d'emploi sur le poste de chef du service Ressources Utilisateurs au sein de la DSI, une procédure de recrutement a été engagée afin de pourvoir cet emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il a été procédé à une large publicité.

Il est rappelé que ce chef de service a notamment les missions suivantes:

- Encadrer le service, animer l'équipe au quotidien, œuvrer à sa cohésion, veiller à sa réactivité ;
- Organiser le plan de charge et les plannings, répartir et planifier les activités, en suivre l'exécution,
- Organiser les projets du service, en assurer leur suivi dans le cadre de la gestion du portefeuille de projets de la direction,
- Veiller à la prise en charge des bons de travaux, superviser leur affectation, leur bonne résolution, gérer les niveaux d'escalade, ...
- Définir les configurations techniques des postes de travail et plus généralement des équipements dont il a la responsabilité, en veillant à la cohérence, à l'interopérabilité et à l'intégration de ces solutions dans le système d'information ;
- Piloter, en lien avec le Service Approvisionnement et Magasin et le service administration de la DSI, les cycles de commande des matériels ;
- Organiser et superviser la gestion du parc matériel et des actifs logiciels ;
- Accorder une attention toute particulière à la sécurité du poste de travail en lien avec la fonction sécurité du service Infrastructure, et mettre en œuvre de manière prioritaire toutes actions en la matière ;
- Organiser et superviser le déploiement automatisé des logiciels sur les postes de travail ;
- Collaborer à la définition des paliers techniques d'évolution dans ses différents domaines de responsabilité (poste de travail, téléphonie, visio, éditique notamment) ;
- Mettre en œuvre et faire vivre les différents reporting de son activité ;
- Encadrer les activités de formation et d'accompagnement en bureautique, outils collaboratifs, logiciels transversaux, ... ;
- Garantir la réalisation et la mise à jour des référentiels documentaires et des livrables du service (procédures, documentation, formation, SLA) ;
- Assurer une veille technologique dans ses domaines de compétence notamment auprès des différents fournisseurs référencés.

Dans l'hypothèse où, à l'issue de la procédure, la personne retenue ne soit ni titulaire, ni lauréate inscrite sur liste d'aptitude, il sera proposé de recruter un agent contractuel dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, qui prévoit que, « des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée».

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée maximale 3 ans,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'ingénieur territorial
- RIFSEEP : A6

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les recrutements suivants :

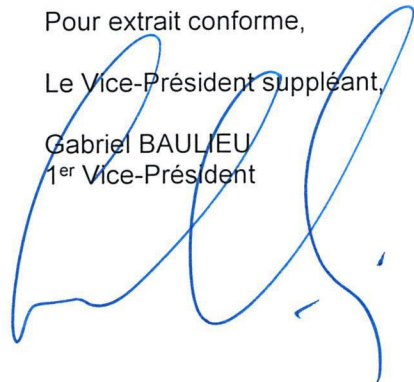
- un agent contractuel sur le poste de chef du service Systèmes et réseaux au sein du Département Mobilités à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de chef du service Ressources Utilisateurs au sein de la DSI à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;

Et autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 27 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN, Pascal ROUTHIER, Lorine GAGLILOLO, Yves GUYEN, Marie ZEHAF, Daniel HUOT, Aurélien LAROPPE, Benoît VUILLEMIN, Catherine BARTHELET, Michel JASSEY, Jean-Paul MICHAUD, Olivier GRIMAITRE, Fabrice TAILLARD, Marie-Jeanne BERNABEU, Sébastien COUDRY, Anne BENEDETTO, Loïc ALLAIN, Françoise PRESSE, Gilles ORY, Gilbert GAVIGNET, François BOUSSO, Nathan SOURISSEAU, Denis JACQUIN, Frank LAIDIE, Yves MAURICE

Contre : 0 Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0